

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société de Xantes, ci-devant Saintes (Charente-Inférieure), lors de la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société de Xantes, ci-devant Saintes (Charente-Inférieure), lors de la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 73-74;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16556_t1_0073_0000_27

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Bréard : Je suis aussi de l'avis que l'esprit du peuple ne doit pas être étouffé, mais je ne puis pardonner une erreur qui vient de s'énoncer à votre tribune; on vient de vous dire que les sociétés populaires sont le peuple. C'est une fausseté, elles n'en sont qu'une partie; elles expriment leur vœu, elles en ont le droit, et vous le leur conserverez toujours; mais le peuple peut aussi en masse exprimer son vœu, et c'est alors le vœu du peuple. Pour mettre fin aux discussions qui s'élèvent depuis quelque tems sur l'insertion de certaines adresses, il faut prendre une mesure générale, il faut charger vos comités de vous présenter un moyen pour connoître le vœu du peuple; je soutiendrai toujours les sociétés populaires en masse, mais je dirai qu'il ne faut jamais soutenir les intrigans qui voudroient les dominer et les tromper.

Un membre observe que la proposition de Bréard ne porte sur rien, parce que le peuple peut exprimer son vœu comme il lui plaît et que la Convention le reconnoîtra toujours.] (13)

Plusieurs membres réclament l'ordre du jour motivé sur les décrets qui portent qu'elles seront toutes renvoyées au comité de Sûreté générale.

Un membre se plaint que de ce que la commission des dépêches ne lit que certaines adresses, tandis qu'elle en laisse beaucoup de contraires ignorées.

Levasseur déclare que la commission est impartiale.

Plusieurs autres observations sont faites, après lesquelles Bréard retire sa motion, et la Convention passe à l'ordre du jour sur la proposition faite (14).

9

La société populaire de Pézenas, département de l'Hérault, demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, l'exclusion des prêtres et nobles des fonctions publiques, l'impression de la liste des individus élargis et celle des sollicitateurs, l'exécution de la loi du 17 septembre, et l'établissement de tribunaux qui sachent distinguer l'innocent du coupable.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (15).

10

La société populaire de Saverdun, département de l'Ariège, demande la punition des calomnieux, le maintien du

gouvernement révolutionnaire, l'exécution de la loi du 17 septembre, et la liberté de la presse.

Renvoyé aux trois comités réunis (16).

11

La société populaire de Neuville [?] propose différents moyens de remédier aux abus, et assure la Convention nationale de son dévouement.

Renvoyé au comité de Commerce et approvisionnements (17).

12

Le citoyen PrevotEAU, de Reims [Marne], fait don à la patrie de la liquidation de sa maîtrise de fondeur, montant à la somme de 92 L 3 s.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (18).

13

Le comité de surveillance de Montignac, département de la Dordogne, demande le maintien du gouvernement révolutionnaire.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (19).

14

La société populaire de Vienne, département de l'Isère, se plaint des efforts du fanatisme, et demande des instituteurs pour les campagnes.

Renvoyé aux comités de Sûreté et d'Instruction publique (20).

15

La société populaire de Xantes [ci-devant Saintes], département de la Charente-Inférieure, demande l'exécution des décrets des 23 et 26 thermidor, et l'impression de la liste des individus élargis.

(13) *J. Paris*, n° 6.

(14) *Moniteur*, XXII, 78; *Débats*, n° 735, 63; *Ann. R. F.*, n° 6; *J. Fr.*, n° 731; *Mess. Soir.*, n° 769.

(15) *P.-V.*, XLVI, 101. *M. U.*, XLIV, 73.

(16) *P.-V.*, XLVI, 101-102.

(17) *P.-V.*, XLVI, 102.

(18) *P.-V.*, XLVI, 102. *Bull.*, 10 vend.

(19) *P.-V.*, XLVI, 102.

(20) *P.-V.*, XLVI, 102.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (21).

16

L'agent national près la commune de Maubeuge [Nord] écrit qu'il a remis à la messagerie deux caisses d'argenterie des églises de son district, contenant 123 marcs 6 onces argent, 74 marcs cuivre doré ; plus, un tonneau contenant 284 marcs de tissus et draps or et argent, et 110 marcs de galons et franges en or, argent et cuivre mêlés.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des Domaines nationaux (22).

17

La société populaire de Gourville, département de la Charente, félicite la Convention sur ses travaux, annonce qu'un atelier de salpêtre y est en activité, et que la reprise de Valenciennes et de Condé a excité une joie générale.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[La société populaire de Gourville à la Convention nationale, le 24 fructidor an II] (24)

Citoyens Représentants.

Encore une conjuration paricide, encor un complot affreux, encor des conspirateurs ont voulu commettre une insurrection, un assassinat, contre qui? Contre la Convention nationale, c'est-à-dire l'insurrection du peuple contre le peuple lui-même; nous en avons frémi d'horreur et d'indignation; grâces vous soient rendues représentants, de les avoir déjoués. Sainte Montagne Eh! que peuvent te faire tous les efforts des tyrans? de vils insectes peuvent-ils égratigner seulement les pieds de l'Atlas républicain. Convention nationale sanctuaire des loix et des vertus, dépositaire de la liberté, de l'amour et de la confiance d'un peuple de héros, écrase des reptiles, dont l'aliment est le crime: le défi, l'esclavage, le mépris tout ce qu'ils méritent et reste à ton poste pour achever le bonheur de la patrie; loin de nous les crimes et les attentats, loin de nous ou plutôt qu'ils rentrent dans le néan les conspirateurs et les traîtres, c'est-à-dire les Catilins Robespierre: qu'ils frémissent tous ceux qui oseront les imiter, le même chatiment trop juste

(21) P.-V., XLVI, 102.

(22) P.-V., XLVI, 102. *Bull.*, 10 vend.; *Moniteur*, XXII, 79; *C. Eg.*, n° 776.

(23) P.-V., XLVI, 102. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(24) C 321, pl. 1349, p. 28.

les attends et trop doux pour apaiser les cris de la patrie outragée. Et trop faible pour servir d'équilibre à leurs infames projets qui sous les dehors du plus beau patriotisme tramaient l'horrible complot d'attenter aux jours des représentants du peuple et d'étouffer la liberté en répandant le sang et la désolation dans le sein de la république. Nous jurons donc d'être plus que jamais les fidèles sentinelles de la Liberté, de l'Égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la République, de combattre tous les conspirateurs et les tyrans jusqu'à leur entière destruction; de vous servir de rempart ou mourir glorieusement en prononçant ces mots consolateurs, vive la Convention, périssent les traitres plutôt que de survivre un seul instant à l'esclavage.

Voilà représentants quel est le vœu de la société sans-culotte de Gourville qui n'a cessé et ne cesse de redoubler de zèle et de dévouement pour la chose commune à mesure que les dangers de la patrie augmentent. Elle vient donc d'établir, par un mouvement unanime et par un élan patriotique, sans consulter ses forces et ses ressources, un atelier pour augmenter la foudre qui doit écraser et faire mordre la poussière à tous les tyrans couronnés, à leurs vils satellites et à tous les ennemis de notre sainte constitution. Vive la Convention, vive la Montagne; au néan les Robespierre et sa queue.

Salut et fraternité.

NUAUD, *président*, BIROT, MAIGNEUX,
BOUILLON aîné.

P. S.

A la nouvelle de la reprise de Valenciennes et de Condé toute la société a manifesté son assentiment et sa joie par des applaudissements réitérés de vive la montagne vive les destructeurs de tyrans et de leurs satellites et a pris à l'unanimité l'arrêté de vous inviter de faire une adresse de remerciement à ces braves défenseurs qui ont terrassé et chassé les esclaves de ces places importantes, de décréter qu'ils ont continué de se rendre digne de la confiance nationale et qu'ils n'ont cessé de bien mériter de la patrie; enfin de ne mettre bas les armes que lorsque le trône de l'imbécille Georges et celui de ses consorts auront fait place à l'arbre de la liberté décoré du drapeau tricolore signe de la vertu et du courage français.

Suivent sept signatures.

18

Le comité de surveillance du district de La Souterraine, département de la Creuse, applaudit aux mesures prises par la Convention, l'invite à rester à son poste, et l'assure de son dévouement (25).

(25) P.-V., XLVI, 103.